

ARRÊTÉ ANNUEL N°ARR2019 – 006
POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2019
PROLONGATION

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la Ville de Wasquehal,
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-3, R411-4, R411-8,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant la nécessité de permettre à la société Eiffage Energie Infrastructures Nord, d'intervenir sur le réseau de la vidéo protection, pour le compte de la ville de Wasquehal, durant le deuxième semestre de l'année 2019.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte et limitée à 30Km/h.

ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3

La circulation sera ponctuellement alternée par feux de chantier en cas de nécessité.

ARTICLE 4

Les travaux seront réalisés sur le **deuxième semestre de l'année 2019**.

ARTICLE 5

La signalisation temporaire indiquant ces prescriptions sera mise en place par la Société Eiffage Energie Infrastructures Nord, 3 zone porte d'Estaire – route d'Estaire 59480 La Bassée.

ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Commissaire de police de Roubaix
- SDIS 59 – Groupement 2

Wasquehal, le 4 juillet 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE



1^{er} Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,
de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain